

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 21 janvier 2011

Service instructeur Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

N° CP-2011-1-6-3

(C252)

INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Résumé: La commune d'AMMERTZWILLER asollicité une aide financière projet d'insertion de lignes électriques départementale pour son téléphoniques dans le secteur de l'Eglise. L'éligibilité de son dossier a été examinée lors de la réunion du 6 septembre 2010 de la commission de programmation de travaux puis validée le 20 septembre 2010 par la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie.

Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 20 décembre 2007 entre le Département du Haut-Rhin, EDF Distribution Alsace et France Télécom, le total de la subvention de la part du Département s'élèverait à 37.187 \in , comme indiqué dans le tableau figurant en annexe.

La commune d'AMMERTZWILLER a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans le secteur de l'Eglise.

Une visite de terrain a permis d'appréhender l'opportunité du projet eu égard aux critères de la convention départementale signée le 20 décembre 2007 avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ce projet a été vérifiée lors de la réunion de la commission de programmation des travaux du 6 septembre 2010. La commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie, réunie le 20 septembre 2010, a validé cet avis technique.

La commune d'AMMERTZWILLER a transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à cette commune une aide financière d'un montant total de 37 187 € pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques, conformément au tableau figurant en annexe.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seraient prélevés sur le chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL LE 21 JANVIER 2011

Insertion des réseaux électriques et téléphoniques PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03808	AMMERTZWILLER Insertion de lignes électriques et téléphoniques secteur église	185 933,00	20%	37 187,00
			Total	37 187,00